



Déclaration liminaire de SUD éducation 34 pour le CSA-SD du 18 juin 2026 Carte scolaire premier degré et présentation des PAS

Recourir aux contrats aidés pour recruter des AVS est la tache originelle à partir de laquelle les gouvernements successifs et l'administration n'ont cessé de dénier aux accompagnantes d'élèves en situation de handicap la reconnaissance de leur métier.

En annonçant que seules 10 % des AESH seraient titularisées, le Ministre de l'Éducation nationale est resté dans cette droite ligne. Celle du mépris. C'est pourquoi les AESH se sont mobilisées de nouveau le 9 juin.

Ce choix de maintenir les AESH dans une situation de précarité est sexiste : il concerne majoritairement des femmes, dont la profession – qui plus est – entre dans la catégorie des métiers du soin.

Mais il est aussi validiste : l'inclusion ne semble pas être un enjeu tel que s'impose l'évidence de créer un nouveau corps de fonctionnaires.

Ce choix est classiste et instaure un système à deux vitesses dans un même ministère entre les personnels enseignants et les AESH et entre les AESH elles-mêmes.

Cette tache originelle est celle d'une école sélective et inégalitaire qui n'a jamais voulu faire sa mue pour être l'école de tous et toutes, pour les élèves comme pour les personnels.

La généralisation des PAS, pourtant rejetée à l'Assemblée en mai, ne va clairement pas répondre aux besoins des enfants et des personnels d'être accompagnés au plus près par des équipes pluridisciplinaires. Ce qu'aurait permis un transfert massif des moyens des établissements du médico-social vers des structures ouvertes et mobiles en partenariat resserré avec l'école.

Les 19 ETP dévolus aux PAS dans le 34 vont fragiliser le réseau d'enseignant·es spécialisé·es et jeter sur le terrain de l'inclusion des personnels non formés. On peut redouter également que le Ministre ne respecte pas ses engagements à ne pas rompre les contrats de travail des AESH qui refuseraient de signer les nouveaux contrats PAS, alors mêmes que ces contrats modifient substantiellement leurs conditions de travail. L'école se viderait alors de ressources humaines indispensables.

La suppression massive de postes d'enseignant·es dans l'Hérault et notamment dans la dernière mouture à l'école maternelle y compris dans des villes paupérisées comme Montagnac, va dans le même sens d'une dégradation. C'est pourtant à l'école maternelle que devraient se concentrer les efforts de l'Éducation nationale pour répondre aux problématiques pédagogiques, éducatives, et médico-sociales.

SUD éducation 34 revendique la titularisation de toutes et tous les AESH, l'abandon des PAS, et le transfert des moyens des établissements du médico-social vers les écoles pour une école accessible et adaptée à tous et toutes.